



Accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture et livraison de vêtements de travail

Règlement de la consultation

Acheteur

Communauté de communes de DESVRES-SAMER
Adresse : 41 Rue des Potiers BP 41 62240 DESVRES
Téléphone : 03 21 92 07 20

Objet de la consultation

Accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture et la livraison de vêtements de travail dans le cadre d'un groupement de commandes constitué entre les communes adhérentes de la Communauté de Communes de Desvres-Samer (CCDS) et la Communauté de Communes de Desvres-Samer elle-même

Date limite de remise des offres

Date : le vendredi 16 octobre 2026
Heure : 17:00

Sommaire

1. Objet de l'accord-cadre	3
2. Forme de l'accord-cadre	3
3. Allotissement	3
4. Durée de l'accord-cadre – reconduction- délais d'exécution	3
5. Organisation de la consultation	4
5.1 Procédure de passation	4
5.2 Maîtrise d'ouvrage/coordonnateur	4
5.3 Variantes	4
5.4 PSE	4
5.5 Options	4
5.6 Modifications de délai au dossier de consultation	4
5.7 Délai de validité des offres	4
6. Contenu du dossier de consultation	5
7. Retrait du dossier de consultation	5
8. Présentation des candidatures et des offres	5
8.1 Eléments nécessaires à la sélection des candidatures	5
8.2 Eléments nécessaires au choix de l'offre	6
9. Jugement des candidatures, des offres et attribution	7
9.1 Jugement des candidatures	7
9.2 Jugement des offres	7
9.3 Attribution de l'accord-cadre	8
10. Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres	8
11. Renseignements complémentaires	9

1. Objet de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture et la livraison de vêtements de travail dans le cadre d'un groupement de commandes constitué entre les communes adhérentes de la Communauté de Communes de Desvres-Samer (CCDS) et la Communauté de Communes de Desvres-Samer elle-même.

Les communes adhérentes sont : Quesques, Desvres, Vieil Moutier, Colembert, Longfossé, Tingry, Crémarest, Doudeauville, Lacroix, Samer, Carly.

2. Forme de l'accord-cadre

Le marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande.

Il est conclu avec un montant minimum et un montant maximum annuel, précisés dans l'acte d'engagement. Les montants minimum et maximum sont identiques pour chacune des périodes de reconduction.

Les bons de commande seront émis au fur et à mesure des besoins de chaque membre du groupement.

Il n'est prévu aucun montant ou quantité minimum par bon de commande.

3. Allotissement

La consultation comprend un lot unique :

Lot unique – Vêtements de travail

La prestation fait l'objet d'un fractionnement en bons de commande conformément aux dispositions des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique.

4. Durée de l'accord-cadre – Reconduction – Délais d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 1er janvier 2027, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Il pourra être reconduit trois fois par période successive d'un an, sans que sa durée totale puisse excéder le 31 décembre 2030.

En cas de non-reconduction, la CCDS informera le titulaire de sa décision au moins deux mois avant la date anniversaire du marché.

La non-reconduction ne donnera lieu à aucune indemnité ou aucun dédommagement au profit du titulaire.

5. Organisation de la consultation

5.1 Procédure de passation

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code de la commande publique applicables à la nature et au montant de l'accord-cadre.

La procédure est ouverte.

Les candidats sont invités à remettre une offre complète répondant à l'ensemble des exigences du présent règlement de consultation et des autres pièces du dossier de consultation des entreprises.

5.2 Maîtrise d'ouvrage/coordonnateur

La Communauté de Communes de Desvres-Samer assure la coordination du groupement de commandes et conduit la procédure de consultation conformément aux dispositions de la convention constitutive du groupement.

Chaque membre du groupement reste responsable de l'exécution des bons de commande qu'il émet et du paiement des factures correspondantes.

5.3 Variantes

La proposition de variante n'est pas autorisée.

5.4 PSE – Prestations supplémentaires éventuelles

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue.

5.5 Options

Aucune option n'est prévue.

5.6 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

6. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation
- L'acte d'engagement
- Le Cahier des Clauses Particulières
- Le BPU avec le détail quantitatif estimatif

7. Retrait du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) peut être consulté et téléchargé gratuitement à l'adresse suivante :

<https://marchespublics596280.fr>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les opérateurs économiques devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard *.zip (lisibles par Winzip, Quickzip) ;
- Adobe® Acrobat® *.pdf (lisibles par le logiciel Adobe Reader) ;
- *.doc ou *.xls version 2000-2003 (lisibles par Microsoft Office ou OpenOffice) ;

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plateforme de dématérialisation où il renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues...).

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.

8. Présentation des candidatures et des offres

Les candidats auront à produire les pièces ci-dessous définies rédigées en langue française.

8.1 Éléments nécessaires à la sélection des candidatures

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

8.1.1 Situation juridique

Le candidat pourra utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME) ou les formulaires DC1 et DC2 accompagnés des documents justificatifs demandés.

Service DUME :

Cette consultation est éligible au dispositif 'Service DUME' (ex MPS - Marché Public Simplifié) accessible sur l'url suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/>

Par ce dispositif, les candidats postuleront à la consultation par le biais d'un DUME (Document Unique de Marché Européen). Ce DUME sera pré-rempli sur la base du seul numéro SIRET et permettra :

- De bénéficier d'une reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux) ;
- De bénéficier d'une reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global ;
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS).

Les autres informations éventuelles devront être complétées.

Attention, les candidats devront joindre leur offre technique et commerciale ainsi que les documents de la candidature qui ne seraient pas dans le formulaire DUME.

8.1.2 Capacité

- Déclaration de chiffre d'affaires : déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique.
- Attestation d'assurance : déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Références de service ou fournitures similaires : présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

8.2 Éléments nécessaires au choix de l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants :

- L'acte d'engagement (AE) complété et signé
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) complété
- Le bon de commande
- Le mémoire technique
- La fiche technique de chaque produit ;
- La composition des produits et la nature des principales matières utilisées ;
- Les informations relatives à la durabilité et à l'entretien des produits ;
- Les labels, certifications ou autres justificatifs environnementaux disponibles ;
- Les informations relatives à la présence éventuelle de matières recyclées ;
- Les mesures prises concernant les emballages ;
- Les mesures mises en œuvre pour limiter l'impact environnemental des livraisons ;

- Le délai de livraison proposé à compter de la réception du bon de commande ;
- Les procédures applicables pour la gestion des réclamations ;
- Les modalités d'échange ou de remplacement des produits ;
- Tout élément permettant d'apprécier la qualité, la durabilité et les performances environnementales des fournitures proposées.

L'absence des documents demandés pourra rendre l'offre irrégulière lorsque ces éléments sont exigés comme pièces obligatoires de l'offre.

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

9. Jugement des candidatures, des offres et attribution de l'accord-cadre

9.1 Jugement des candidatures

Les critères relatifs à la candidature et intervenant pour la sélection sont les **capacités techniques, financières et professionnelles**.

9.2 Jugement des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Prix	55%
Qualité des équipements	30%
Performance environnementale	15%

Les offres seront analysées et classées selon les critères suivants :

- Prix : 55%
- Qualité des équipements : 30%

La qualité des équipements pourra notamment être appréciée au regard :

- De la qualité et de la durabilité des vêtements proposés
- De la résistance des matériaux et des finitions
- Des vêtements présentant une durée d'utilisation et une résistance, adaptées à leur usage professionnel
- Disponibilité des tailles, référence et qualité

- Performance environnementale : 15%

La performance environnementale pourra notamment être appréciée au regard :

- De la présence de matières recyclées
- De certifications, labels ou autres éléments permettant d'attester les performances environnementales des produits
- Des conditions de conditionnement et d'emballage
- Les emballages, dans la mesure du possible être constitués de matériaux recyclables
- Des modalités de livraison permettant de limiter les émissions liées au transport

9.3 Attribution de l'accord-cadre

La réglementation ne fait plus obligation à l'opérateur économique, soumissionnant seul ou sous forme de groupement, de signer son offre. Toutefois, **la signature de l'offre du candidat attributaire devra impérativement intervenir au plus tard à l'attribution de l'accord-cadre**

Conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer l'accord-cadre devra fournir les documents qui justifient qu'il n'entre pas dans les cas d'interdiction de soumissionner dans un délai de 8 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

À défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

10. Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres

La transmission des documents par voie électronique ne peut être réalisée qu'à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Formats de fichiers acceptés :

Les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version 2003 (.doc, .xls et .ppt) ;
- Format texte universel (.rtf) ;
- Format PDF (.pdf) ;
- Formats images (.gif, .jpg et .png) ;

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

11. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande :

- De manière électronique, exclusivement sur la plateforme de dématérialisation, sur l'URL suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

Une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres aux candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation après s'être préalablement identifiés